

Département de la Vendée

***EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE***

Séance du 25 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 25 octobre dûment convoqués le 18 octobre 2022 les membres du bureau communautaire se sont réunis salle Charette de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Monsieur Christophe HOGARD – Président.

Etaient présents :

Christophe HOGARD – Bénédicte GARDIN - Roseline PHLIPART – Patrick MANDIN – Franck GAUTHIER – Patrice BERTRAND – Luc SOULARD

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents : 7

Nombre de votants : 7

**✓ 01. MARCHÉ DE PRESTATIONS DE SERVICES D'ASSURANCES –
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Une consultation a été lancée le 11 juillet 2022 pour les marchés de prestations de services d'assurances.

Il s'agit de marchés ordinaires constitués de trois lots et d'une tranche unique :

Lot 1 : Assurance des dommages aux biens et des risques annexes

Lot 2 : Assurance de la protection juridique de la collectivité

Lot 3 : Assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus.

Une variante obligatoire est prévue :

Lot 1 – Assurance des dommages aux biens et des risques annexes :

- franchise générale : 6 000 €
- franchise brise de glace : 500 € (franchise atteinte)
- autres événements : voir CCTP

Les variantes à l'initiative du soumissionnaire ne sont pas autorisées.

Il n'est pas prévu de prestation supplémentaire éventuelle.

Le marché prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2023 – 0h00 pour une durée de 48 mois. Il expirera le 31 décembre 2026.

Compte tenu de l'estimation globale des prestations, une procédure adaptée a été lancée en application des articles L.2120-1 2°, L.2123-1 1°, R.2123-1 1° et R.2123-4 du Code de la Commande Publique.

Le dossier de consultation a été mis en ligne sur le profil d'acheteur Marchés Sécurisés. Une publicité a été réalisée auprès de Marchés Online ainsi que sur le site internet de la Communauté de communes du Pays des Herbiers.

La date limite de remise des offres était fixée au 19 septembre 2022 – 12h00.

Département de la Vendée

Le dossier de consultation a été retiré par treize entreprises.
Cinq offres ont été remises dans le délai imparti.

Les cinq offres recevables ont été analysées par le cabinet ARIMA consultants associés, assistant à maîtrise d'ouvrage.

Après examen des propositions, en tenant compte des critères établis, les offres sont notées conformément au rapport d'analyse des offres joint.

Les membres du Bureau décident, à l'unanimité, de :

- retenir l'offre variante de SMACL ASSURANCES – 79031 NIORT **pour une prime annuelle de 8 903,38 € TTC** pour le lot 1 :
 - o franchise générale : 6 000 €
 - o franchise bris de glace : 500 € (franchise fixe)
 - o autres évènements : voir CCTP
- retenir l'offre de base du groupement JADIS / CFDP Assurances – 93341 LE RAINCY **pour une prime annuelle de 839,16 € TTC** pour le lot 2
- déclarer le lot 3 sans suite car infructueux, aucune offre n'ayant été déposée. Il sera procédé à une consultation sur devis.
- autoriser le Président ou la 2^{ème} Vice-présidente chargée du développement durable et de l'agriculture à signer les marchés ainsi que toutes les pièces nécessaires à leur exécution.

Cette délibération sera communiquée aux conseillers communautaires à l'occasion du prochain Conseil communautaire.

Pour extrait conforme
Christophe HOGARD,
Président

Transmis en Préfecture le : 04 NOV. 2022

Publié électroniquement le : 04 NOV. 2022



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application télérécourse citoyens à partir du site www.telerecours.fr